

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9459*

1er octobre 1969

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Lettre datée du 30 septembre 1969, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de souligner une fois de plus que malgré nos plaintes répétées et les appels que nous avons adressés à Votre Excellence, les autorités d'occupation israéliennes poursuivent de façon délibérée la démolition systématique de villages syriens et la colonisation de terres arabes par un peuplement intensif.

Entre le 18 septembre 1968 et le 13 juillet 1969, les envahisseurs israéliens ont brûlé ou autrement détruit non moins de 17 nouveaux villages syriens dans la zone occupée des hauteurs de Golan. Les noms, emplacements et autres renseignements pertinents concernant la destruction de ces villages figurent dans l'annexe I à la présente lettre. Les noms et emplacements des colonies israéliennes établies sur les ruines des villages syriens sont énumérés à l'annexe II.

L'examen des renseignements fournis dans ces annexes révèle de nouveau la volonté criminelle des envahisseurs d'effacer, de la façon la plus barbare, toutes traces de la vie et des biens arabes dans les territoires occupés.

Depuis la guerre éclair déclenchée par Israël le 5 juin 1967, les autorités militaires d'occupation ont poursuivi un triple objectif :

* Egalement publié sous la cote A/7689.

1. L'expulsion des 115 000 habitants syriens des hauteurs de Golan (voir les paragraphes 39 et 41 du rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, 1er juillet 1966-30 juin 1967^{1/}).

2. Mise en feu ou démolition de villes et de villages syriens pour éliminer tout caractère arabe des zones occupées.

3. Colonisation des territoires occupés par l'installation de nouveaux colons importés de diverses régions mais essentiellement d'Europe et d'Amérique, conformément au plan sioniste d'expansion en Palestine appliqué pendant toute la première moitié du siècle.

Il convient de noter que les activités israéliennes sur les hauteurs de Golan ne sont que l'application fidèle des décisions du vingt-septième Congrès mondial sioniste de juin 1968 dont le thème fondamental était de lever une nouvelle Aliya pour habiter les territoires nouvellement occupés.

Dans un article du correspondant du Christian Science Monitor, publié le 23 septembre 1969 sous le titre "Les colons israéliens à la frontière - les escarpements de Golan le long de la frontière syrienne clef des aspirations territoriales" montre, d'une part, l'insatiable appétit d'expansion d'Israël et, d'autre part, l'extorsion de fonds à laquelle se livre l'organisation mondiale sioniste sur des citoyens de pays étrangers pour financer les desseins illégaux d'Israël. Deux extraits pertinents de cet article sont reproduits dans l'annexe III.

En appelant l'attention de Votre Excellence sur les actes qu'Israël perpètre journellement avec préméditation contre mon pays et son peuple en violation flagrante de la Charte, de nombreuses résolutions des Nations Unies et de toutes les normes du droit international et de la conduite civilisée, nous pressons Votre Excellence ainsi que les organes compétents des Nations Unies d'assumer la pleine responsabilité qu'il leur incombe de mettre un terme à l'occupation israélienne du territoire syrien. Tant qu'Israël pourra faire fi de la Charte

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément No 13 (A/6713).

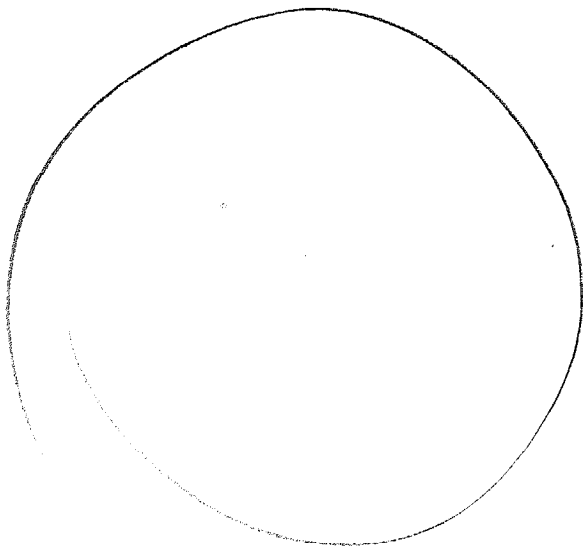
des Nations Unies et des décisions des organes de l'ONU et continuer à consolider sa conquête, la situation au Moyen-Orient ne cessera de se détériorer et la paix et la sécurité dans la région seront de plus en plus menacées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la Syrie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) George J. TOMEH

Blank page
Page blanche

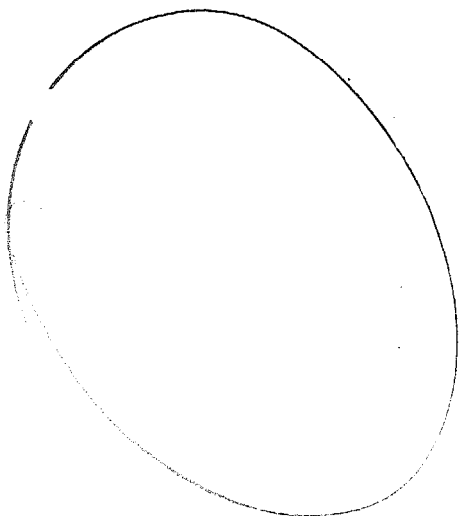


ANNEXE I

Liste des villages syriens démolis ou brûlés par les autorités d'occupation
israéliennes

<u>Nom du village</u>	<u>Date de la destruction</u>	<u>Emplacement : coordonnées</u>	<u>Observations</u>
Al-Adnanieh (Suraman)	18 sept. - 18 nov. 1968	2783-2286	Poursuivi malgré les protestations syriennes auprès de l'ONUST
Al-Hamidieh	10-30 oct. 1968	285-229	
Khesfin	26 févr. 1969	2506-2265	Brûlé par les autorités israéliennes
Groupe d'habitations	26 mars 1969	2814-2290	Poursuivi malgré les protestations syriennes auprès de l'ONUST
Abou Kheit	31 mars 1969	2484-2273	
Banlieu de Kuneitra	31 mars 1969	2813-2279	
Khan El-Joukhadar	8 avr. 1969	2593-2297	
Al-Razzanieh	7 avr. 1969	2540-2290	
Tel Al-Saqi	7 avr. 1969	2527-2281	
Abi Zeitoun	6 avr. 1969	2486-2256	
Maqam Abi Daher	7 avr. 1969	2564-2292	
Groupe d'habitations	27 avr. 1969	2855-2261	
Al-Asha	27-28 avr. 1969	2643-2320	
Al-Batmieh	20 juin 1969	2615-2328	
Al-Rafid (5 maisons)	23 juin 1969	2625-2347	
Ein Al-Hamra	7 juill. 1969	2884-2255	
Groupe de maisons	13 juill. 1969	2518-2292	
Groupe de maisons	13 juill. 1969	2520-2290	

Blank page
Page blanche

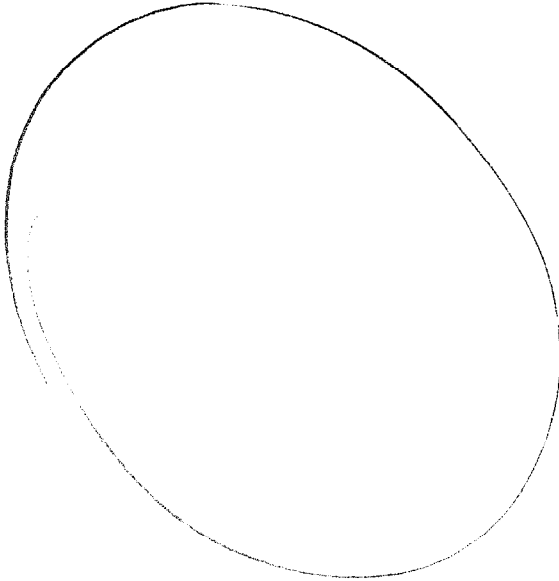


ANNEXE II

Dix colonies israéliennes établies sur l'emplacement de villages syriens partiellement ou totalement détruits ou en d'autres lieux du territoire syrien occupé

<u>Nom de la colonie</u>	<u>Ancien nom</u>	<u>Date de l'établissement</u>	<u>Observations</u>
Shenir	Banias	14 août 1967	
Golan	Kuneitra	5 novembre 1967	
Geishur	Tel el-Faras	10 mars 1968	La plupart des
El-'Al	El-'Al	5 mai 1968	bâtiments d'Arab El-'Al ont été démolis
Ezz Ed-Dine	Mazra' et Ezz Ed-Dine	7 juillet 1968	Destruction totale
Fiq	Fiq	8 août 1968	La plupart des bâtiments ont été démolis
Yoab	Kafar Hareb	Novembre 1968	"
Gibin	Jibin	28 décembre 1968	Destruction totale
Ein Zivan	Ein Ziwan	29 décembre 1968	"
Shalom	Jabata Az-Zeit	5 mai 1969	"

Blank page
Page blanche



ANNEXE III

Effets de l'article publié dans le Christian Science Monitor le 23 septembre 1969
"Les colons israéliens à la frontière - les escarpements de Golan le long de la
frontière syrienne clef des aspirations territoriales", par le correspondant
Trudy Rubin

"Des hangars agricoles sont visibles de la route et l'on aperçoit des tracteurs conduits par des jeunes gens souriants en shorts. Ce sont les premiers colons. Déjà 12 colonies, 10 civiles agricoles et 2 militaires agricoles (nahals) sont éparpillées sur les hauteurs. Deux autres nahals seront bientôt établis sur la frontière syrienne.

...

La colonisation civile, nous dit Dina, est relativement facile. Une fois que le Gouvernement israélien a décidé de la permettre (elle a été autorisée jusqu'ici seulement sur les hauteurs de Golan et, dans deux cas, sur la rive occidentale, le Fonds national juif défriche la terre et l'Agence juive consent des prêts pour la construction des bâtiments, le matériel agricole et les besoins initiaux.

A l'intérieur des frontières d'Israël proprement dit, ces deux organes semi-gouvernementaux sont financés par l'United Jewish Appeal qui recueille des fonds auprès des communautés juives dans le monde entier. Toutefois, cette organisation prend soin de souligner que l'argent pour la colonisation dans les territoires provient de fonds du gouvernement affectés aux zones occupées."

